

Décision du Maire

N° 2026-099

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Produits mis en vente aux musées – nouveau produit 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 2025-15.12-12 en date du 15 décembre 2025 relative à la tarification pour l'année 2026 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'ajouter aux produits vendus à la boutique un ouvrage consacré au parcours immersif inauguré en décembre 2024, au tarif suivant :

Catégorie	Objet	Prix de vente HT	Prix de vente public TTC
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Collectif, <i>Montbéliard un château au cœur de la ville</i> , Guide du circuit historique	23,70 €	25,00 €

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 5 Aout 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 5 août 2026

Affichée le : 5 août 2026